

Montardit de Lascoux

Pièce n° 1, photos 219 et 220

1324, le 10 des calendes d'août (23 juillet)

Remise de toute dette consentie par **Séguin de Bret**, de Montagrier, à **Pierre de Montardit**, chevalier, et **Guillaume de Montardit**, damoiseau, père et fils.

Original sur parchemin, scellé sur double queue (épave du sceau de l'official de Périgord), signé Hélie Bret.

Universis presentes litteras inspecturis, Seguinis de Bret, de Monte Agrerio, Salutem et fidem presentibus adhibere. Noveritis quod ego dictis Seguinis sponte recognosco et publice confiteor quod dominus Petrus de Monte Ardito, miles, et Guillelmus de Monte Ardito, domicellus, filius eidem militi, in plene et integre interfecerunt de omnibus et singulis debitis contractibus et obligationibus et aliis quibuscumque in quibus et quorum occasione idem pater et filius conjunctum vel divisum pro se vel pro alium seu alios michi tenebantur et erant obligatis seu tenere poterant ratam vel occasionem quocumque usque ad hodiernam diem

... .. In quorum premissorum testimonium patre et filio dono et concedo presentes litteras sigilli curie Petragoricensis ad mei preces et instantes sigillata.

Nos officialis dicte curie ad preces et instantes dicti Seguini de Bret sigillum dicte curie presentibus litteris suximus apponendum in testimonium omnium premissorum. Datum decima kalenda augusti, anno Domini m° ccc° vicesimo quarto. Helie Bret re concessit.

Pièce n° 2, photo 221

1363, le 3 des nones de novembre (3 novembre)

Vente faite par **Raymond de Vergne**, chevalier, et **Agnès de Montardit**, son épouse, de la paroisse de Saint-Sever, à **Gui de Montardit**, damoiseau de la proisse de Celles, neveu de ladite Agnès, de 18 sous de rentes jadis constituée en dot à Agnès par feu **Itier de Montardit**, son père, sur tous ses biens, et dont Guy, son héritier, était redevable. Moyennant le prix de 12 deniers d'or appellés écus, quittnacés à l'acte.

Original sur parchemin déchiré et troué. Le nom du notaire est effacé.

Universis et singulis presentes litteras inspecturis, Raymundus de Vernha, milite, et Agnes de Monte Ardito eius uxor, parrochie ecclesie Sancti Severini, Salutem in Domino et fidem presentibus adhibere. Noveritis quod nos penominati conjuges et specialiter ego dicta uxor cum auctoritate, licencia et expresse consensu dicti militis mariti mei non coacti, non decepti nos vendidisse, concessisse, cessisse, tardidisse ad perpetuum Guidoni de Monte Ardito, domicello, nepoti mei dicte Agnetis, parrochiano ecclesie de Cella, presenti decem et octo solidos currente monete renduales olim par quaondam dominum Iterium de Monte Ardito, militi, patrem mei dicte Agnetis [...] quod ipsius patris defunctorum inter cetera nobis dictis conjugibus datos, promissos et constitutos in dotem [...] matrimonium no dictos conjuges ac etiam tunc assignatos in et super omnibus [...] et rebus ipsius [...] nobis dictis conjugibus debitos per eundem Guidonem ex successione dicti militis ex causa [...] precio duodecim denarios auri vocatis escutz nos dicti conjuges recognoscimus nos habuisse ab eodem emptore Datum tertio nonas novembris anno Domini millesimo ccc° sexagesimo tercio.

Pièce n° 10, photo 223

1540, 20 mai – à Périgueux

Revente faite par **Bertrand d'Abzac**, écuyer, seigneur de Bellegarde, comme mari de **Marguerite Thibault**, sa femme absente qu'il fera ratifier, à frère **Antoine de Montardit**, seigneur abbé de Chancelade, tant pour lui que pour noble **Marguerite de Salignac**, absente, et comme tuteur de **Pierre de Montardit**, seigneur rde Lascoux, mineur, de certaines rentes autrefois vendues en pacte de réméré à maître **Jean Thibault**, oncle paternel de ladite Marguerite Thibault par feu noble **Pierre de Montardit**, seigneur de Lascoux, père dudit mineur, plus amplement défini à l'acte reçu par maître Arnaud Regis, notaire.

Témons **Jacques des Prés**, écuyer, et maître Poncet de Lespine. Curieusement le prix n'est pas stipulé.

Original sur parchemin, le nom du notaire est illisible..

Montardit de Lascoux

Pièce n° 11, photo 224

1557, 28 mai – à Fère-en-Tardenois

Lettre royaux d'Henri II en faveur de **Jean de Montardit**, seigneur de Lascoux, lui remettant d'une amende de 500 livres en laquelle feu **Jean de Montardit**, son frère puiné (sic) avait été condamné par contumace, attendu que ce n'est du fait du sieur de Lascoux, et qu'auparavant cette condamnation le défunt son frère avait été pris par les ennemis pour le service du roi devant Cambrai [en 1553] et illec blessé et peu après décédé..

Original sur parchemin, jadis scellé sur simple queue, signé : Henry, et plus bas : Par le Roy, de Laubespine.

Pièce n° 12, photos 225 et 226

1557, 10 février - à Périgueux

Rachat de rentes fait par **Jean de Montardit**, écuyer, seigneur de Lascoux, à **Jeanne de Proilhac**, damoiselle, veuve de feu Mr Me Pierre Faure, procureur du roi en la sénéchaussée de Périgueux, comme tutrice de leurs enfants **Pierre, François et Guy Faure**.

Révérénd **Antoine de Montardit**, abbé de Chancelade, comme tuteur de feu **Pierre de Montardit**, écuyer, seigneur de Lascoux, frère aîné dudit Jean avait vendu à feu honorable maître **Dauphin Faure**, élu en Périgord, une rente annuelle de 20 charges de froment et 12 charges d'avoine mesure de Celles, 14 livres, 26 gelines et 12 boisseaux de noix pour 1050 livres, par contrat reçu Puypéroux notaire le 19 février 1532, et par partage entre ledit feu Dauphin et feu Pierre Faure, son frère, ce dernier eut ces rentes en partage. Quittance de 1 000 livres remboursées par ledit abbé le 24 septembre 1556, et de 50 livres versées ce jour.

Témoins Jean de Montauzon, de Périgueux, et maître Antoine des Combes, de Lusignac.

Original sur parchemin, signé Girault, notaire royal.

Pièce n° 16, photo 227

1573, 13 septembre - à Agonac

Prêt fait par **Jean de Montardit**, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lascoux à **Louis de Lagut**, écuyer, seigneur de Montardit, habitant d'Agonac, d'une somme de 200 livres, à rembourser quand le seigneur de Lascoux paiera les 6734 livres qu'il doit aux enfants de feu **Pierre de Montardit**, seigneur de la Beylie. Témoin vénérable maître **François de Brianson**, abbé de Chancelade.

Copie sur papier signé Vigier, notaire royal.

Pièce n° 17, photo 228

1573, 13 février - à Agonac

Quittance donnée par damoiselle **Isabeau de Lagut**, veuve de feu **Pierre de Montardit**, écuyer, seigneur de La Beylie, à **Jean de Montardit**, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lascoux, de 200 livres pour les intérêts de la somme de 2 266 écus jusqu'à la fête de Pâques dans un an, le seigneur de Lascoux quittant la demoiselle de La Beylie de 20 pistoles qu'elle lui devait. Témoins vénérable maître **François de Brianson**, abbé de Chancelade, et **Jean de Lagut**, écuyer.

Copie sur papier signé Vigier, notaire royal.

Pièce n° 19, photo 229

1575, 24 février – sans lieu

Prêt fait par **Jean de Montardit**, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lascoux à **Isabeau de Lagut**, de la somme de 12 livres remboursable à première demande.

Sur papier, signature autographe d'Isabeau.

Montardit de Lascoux

Pièces n° 21, photo 230

1582, 10 janvier - à Agonac

Quittance donnée par **Isabeau de Lagut** à **Jean de Montardit**, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lascoux, pour la somme de 20 écus par les mains d'Etienne de Jehan, serviteur dudit seigneur, en déduction des sommes qu'il lui devait.

Sur papier, signature autographe d'Isabeau.

Pièces n° 22, photo 230

1582, le 1^{er} mai - au repaire noble de La Beylie.

Quittance donnée par **Isabeau de Lagut** à **Jean de Montardit**, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lascoux, pour la somme de 5 écus et deux charges de froment, estimés 6 écus 2/3, en tout 35 livres, imputable sur l'intérêt de sa dot.

Sur papier, signature autographe d'Isabeau.